

Communiqué de presse

Emission obligataire convertible réussie pour Gecina

Gecina a lancé avec succès le 31 mars 2010 une émission d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) à échéance du 1^{er} janvier 2016 dont le montant a été porté à 320 millions d'euros. Cette émission, sursouscrite de multiples fois, s'est réalisée dans les meilleures conditions pour Gecina avec un taux d'intérêt réduit de 2,125% et un prix de conversion de 111,05 euros, soit avec une prime de 35% sur le cours de référence de l'action (82,26 euros). Le règlement-livraison interviendra le 9 avril 2010.

Avec cette émission obligataire convertible, Gecina diversifie ses sources de financement et renforce sa flexibilité financière. Après le remboursement des échéances 2010 effectué en début d'année et la renégociation de la plus grande partie des lignes de crédit à échéance 2011, Gecina n'a plus d'échéances importantes de remboursement avant 2012.

Les changements intervenus en matière de gouvernance, de stratégie recentrée sur la France et le cœur de métier du Groupe ont constitué autant d'éléments favorables pour les marchés financiers et les agences de notation. Cette émission obligataire convertible réussie marque une nouvelle étape dans le repositionnement de Gecina réalisé au cours des derniers mois et ouvre la voie pour de nouvelles opérations.

Cette opération a été dirigée par Morgan Stanley agissant en tant que coordinateur global, chef de file et teneur de livre associé, par Crédit Agricole CIB et BNP Paribas agissant en tant que chefs de file et teneurs de livre associés et par Lazard-NATIXIS agissant en tant que co-chef de file et co-teneur de livre (ensemble les « garants »). Les conseils juridiques étaient Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP pour Gecina et Linklaters LLP pour les garants.

Un prospectus, composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010 sous le numéro D. 10-0130, d'une note d'opération et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération) a reçu de l'AMF le visa n° 10-079 en date du 31 mars 2010.

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Les obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Gecina n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Gecina, bien plus que des mètres carrés

Gecina possède et gère un patrimoine diversifié de plus de 11,3 milliards d'euros en immobilier d'entreprise et en immobilier résidentiel, ainsi que des résidences étudiants, des plateformes logistiques, des établissements de santé et des hôtels.

La fondation Gecina

Par l'implication de ses collaborateurs envers tous ses clients, Gecina inscrit l'innovation durable dans sa stratégie. Pour concrétiser ses engagements, la fondation Gecina est impliquée dans la protection de l'environnement et le soutien de toutes les formes de handicap.

www.gecina.fr

CONTACTS

Communication financière

Laurence CHALMET

Tél : + 33 (0)1 40 40 52 22

Régine WILLEMYS

Tél : + 33 (0)1 40 40 62 44

Contact presse

Alix Hériard Dubreuil

Tél : 01 56 43 44 62